



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/31

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

18 juin 2024

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	17
NON :	0
Abst :	1

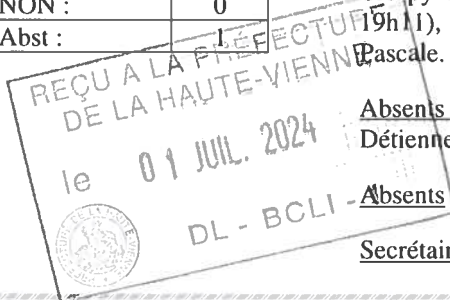
L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 14 juin deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivé à 19h11), Gaspard Céline (arrivée à 19h11), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Chauchet Emilie donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Détéienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard.

Absents : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Ruaud



Objet : PLU – Révision allégée n° 1

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13/12/2016

Révision allégée du PLU N°1

Dans le cadre d'un projet d'hébergement touristique, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une révision allégée du PLU.

Il s'agit de zoner une partie de la parcelle cadastrée C 0012 de NP (zone Naturelle Protégée) en NL (zone Naturelle de Loisirs).

Ce zonage permet l'installation d'hébergement insolite tout en conservant le caractère protégé de la zone.

L'ensemble des prescriptions de la zone NP demeurent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à entamer les démarches nécessaires à la révision allégée du PLU.

Adopté par 17 voix pour et une abstention

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 18 juin 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc Ruaud.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.